

Martine Volard – Fédération des Hauts de Seine  
Conseillère municipale de Courbevoie  
Présidente du groupe « Mouvement démocrate Courbevoie » au Conseil municipal  
Vice-présidente de la section de Courbevoie, en charge de l'action locale

### **3.4 Sécurité**

Le maître mot de la sécurité est aujourd'hui « vidéosurveillance ». Si cet outil peut parfois s'avérer utile pour la sécurisation de lieux ou bâtiments publics, la présence humaine est irremplaçable, pour assurer un réel sentiment de sécurité et développer de dialogue et la prévention, meilleures armes contre l'insécurité. Le développement de caméras ne doit donc pas se faire au détriment de la présence humaine des policiers sur le terrain. Au contraire, le développement d'unités de proximités doit être proposé.

Par ailleurs, même si dans la majeure partie des cas, les images provenant des caméras, ne font pas l'objet d'utilisation particulière, nous ne pouvons nier qu'elles peuvent constituer une véritable atteinte à nos libertés individuelles, pouvant aller jusqu'à la remise en cause de certains principes de notre démocratie (droit d'association, libertés syndicales,...). Les outils techniques moderne, sont puissants et sont toujours susceptibles d'être mal utilisés ou détournés, et remettre en cause en définitive ces libertés. Nous devons toujours garder en tête les combats menés par nos ancêtres pour les conquérir, et donc jamais accepter facilement de les voir diminuées. Pour rester maîtres de ces outils, nous devons instaurer des contrôles plus importants que ceux existants actuellement : obligation de la cartographie par ville de toutes les caméras existantes, et information des habitants. Possibilité pour chacun de connaître précisément le champ couvert par ces caméras et le niveau de précision des images. Enquête publique préalable à toute installation, permettant aux habitants de juger et s'exprimer sur les caméras mises en place – Obligation d'un rapport annuel dans chaque ville retraçant l'activité de ces caméras et le bilan (rapport présenté au conseil municipal et accessible aux habitants) – Création dans chaque ville d'un comité d'éthique chargé d'étudier et émettre un avis sur les installations et sur le bilan.